

Communiqué de Philippe Poutou (NPA). Nos vies, pas leurs profits !

Après l'annonce de la fermeture de l'usine Alstom, les 5000 emplois supprimés à SFR, c'est au tour de PSA Peugeot-Citroën d'annoncer la suppression de 2133 emplois. Ils s'ajoutent aux 17 000 emplois supprimés en quatre ans par le groupe alors que ses bénéfices explosent (1,2 milliards d'euros au premier semestre 2016) avec l'aide de l'Etat qui lui a accordé allègrement 200 millions d'euros au titre du CICE.

Au même moment, le candidat Hollande était de retour à Florange pour vanter son bilan, expliquer aux salariés d'Arcelor-Mittal qu'en dépit de la fermeture des hauts-fourneaux en 2013, il avait tenu ses promesses.

Le bilan de Hollande, les salariéEs de ce pays le connaissent : C'est près de 6, 5 millions de chômeurs ; C'est toujours plus de précarité pour la majorité d'entre nous ; C'est la casse du droit du travail à travers la loi travail... Et dans le même temps c'est des milliards donnés aux entreprises via le CICE et des baisses de cotisations sociales employeurs. Ce sont les dividendes qui explosent.

Face à cette catastrophe sociale qu'est le chômage, il faut permettre à toutes et tous de travailler, en partageant le travail. Pour cela, il faut réduire le temps de travail, aller jusqu'à 30 heures de travail hebdomadaire avec embauches, sans perte de salaire et en imposant un seul contrat le CDI.

Il faut que l'emploi soit un droit social. Pour cela il faut mettre hors la loi le licenciement, en instituant la pérennité du contrat de travail, au-delà des changements de poste ou de qualification, un contrat de travail sous la responsabilité totale de l'employeur, de la branche professionnelle ou du patronat local, au-delà des aléas de telle ou telle activité.

Imposer de telles mesures concernant le partage du travail ou l'interdiction des licenciements, cela reste possible, comme ont pu le faire les salariéEs qui ont imposé la journée de huit heures, la semaine de 40 heures, les congés payés ou l'interdiction du travail des enfants. La grande majorité des droits obtenus par le monde du travail l'ont été par l'action collective.

Bordeaux, le 18 octobre 2016